



RECU EN PREFECTURE

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00616510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Thierry PETAMENT

Absents : Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLILOLO

Procurations de vote : Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

OBJET : Vente de 13 pavillons rues Terre rouge et Villeminot par Néolia

Délibération n° 2020/006165

Vente de 13 pavillons rues de Terre Rouge et Villeminot par Néolia

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2020	Favorable (2 contre)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de pavillons situés rues de Terre Rouge et Villeminot par Néolia.

Contexte

Dans le cadre de sa politique de vente patrimoniale, Néolia envisage de procéder à la vente de 13 pavillons occupés situés 1, 3 à 9, 11, 13 et 15 rue Villeminot et 29 et 31 rue de Terre Rouge à Besançon.

La vente de ce programme a été intégrée à la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Néolia en cours de signature. Toutefois, afin de ne pas être tributaire de sa date de validation définitive, Néolia a transmis à M. le Préfet du Doubs une demande d'autorisation d'aliéner en vue d'obtenir l'autorisation de vendre ces logements. Dans ce cadre, l'avis du Conseil Municipal est sollicité par les services de l'État.

Descriptif du programme vendu

Il s'agit d'un ensemble de pavillons mitoyens conventionnés (date convention 01/07/2007), construits en 1985 et acquis par Néolia à la société WEIL en 2006. Tous les logements sont occupés. Chaque logement dispose d'un jardin privatif et d'un garage. Le chauffage est individuel.

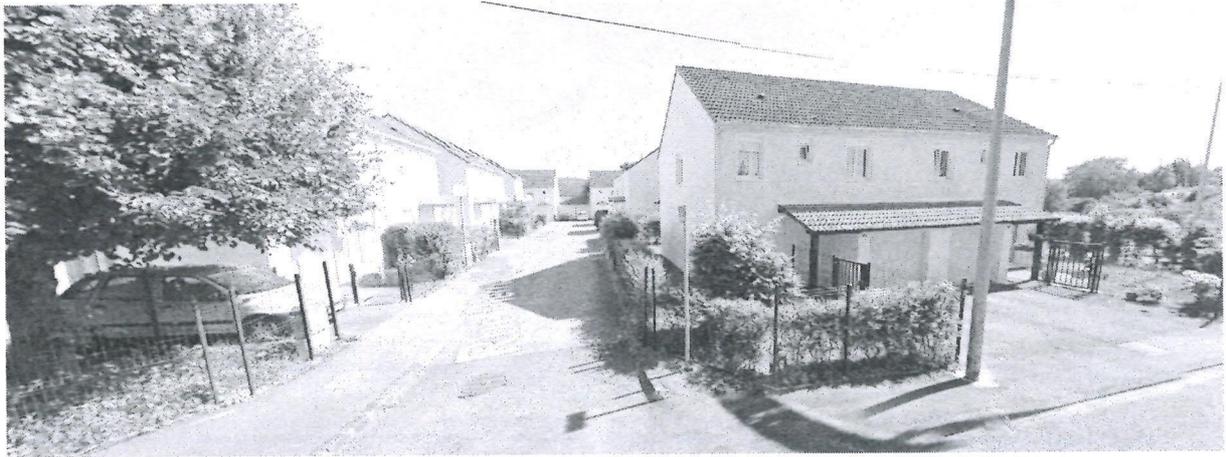
Localisations des biens



Grille des logements et prix de vente proposés

Les prix de vente s'entendent avec garages, ceux proposés aux occupants se situent dans la fourchette basse.

Numéro du logement	Type	Superficie en m ²	DPE	Adresse	Prix de vente proposés en Euros	
					De	A
1033001	T4	77,53	E	1, rue Villemiot	135 000	149 000
1033002	T4	78,61	D	3, rue Villemiot	135 000	149 000
1033003	T4	77,34	D	5, rue Villemiot	135 000	149 000
1033004	T4	76,72	E	7, rue Villemiot	135 000	149 000
1033005	T4	77,62	D	9, rue Villemiot	135 000	149 000
1033006	T5	91,73	E	11, rue Villemiot	161 000	176 000
1033007	T4	77,18	E	13, rue Villemiot	135 000	149 000
1033008	T4	77,51	D	15, rue Villemiot	135 000	149 000
1033009	T4	77,44	D	8, rue Villemiot	135 000	149 000
1033010	T4	76,72	E	6, rue Villemiot	135 000	149 000
1033011	T5	91,74	E	4, rue Villemiot	161 000	176 000
1033012	T5	92,77	D	29, rue de Terre rouge	161 000	176 000
1033013	T5	91,63	D	31, rue de Terre rouge	161 000	176 000



Modalités de vente

Les critères établis en 2009, qui précisent les attentes de la Ville de Besançon en matière de vente de logements HLM, ne s'appliquent que sur les logements collectifs. Par conséquent, cette opération de vente de logements individuels n'est pas concernée.

Il convient de noter que Néolia a instauré un partenariat étroit avec PROGIMMO-CONSEIL, société spécialisée en conseil en financement, qui propose aux acquéreurs potentiels une lecture objective quant à la faisabilité de leurs projets.

Une garantie de rachat et de relogement par Néolia en cas de difficultés de l'acquéreur (perte d'emploi, décès...) est également prévue dans l'acte de vente.

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la vente de ces logements, conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 43

Contre : 11

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0